

Rapport d'Activité 2008 Hébergement temporaire Convention de Pont de Claix

L'Hébergement Temporaire : quels enjeux?

Depuis de nombreuses années, l'association LE RELAIS OZANAM en partenariat avec la ville de Pont de Claix a créé, géré et adapté ce dispositif d'hébergement pour venir en aide aux ménages qui traversent une période difficile de leur vie.

Avec deux logements localisés dans différents quartiers de la ville, la volonté est d'offrir des solutions temporaires d'hébergement qui permettent aux personnes seules ou aux familles d'avoir un toit, dans un appartement autonome et ainsi de rechercher des réponses qui leur correspondent mieux.

2008 constitue pour le champ du secteur social une année particulière dans un contexte de crise socio-économique et d'aggravation de la crise du logement. Certaines collectivités territoriales se reposent la question de faire appel à des opérateurs pour remplir des missions de service public. La recherche d'une meilleure efficacité pour ne pas dire rentabilité, amène à une mise en concurrence des associations.

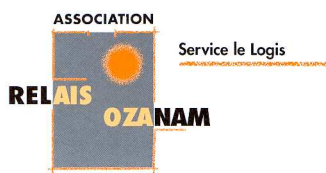
L'écriture du nouveau Schéma Départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, et la perspective de redistribution des compétences du secteur sanitaire et social ont pris du retard et seront menés en 2009. Ils n'en sont pas moins importants et impacteront le secteur de l'hébergement.

Dans cette recherche de transparence, d'harmonisation, nous souhaitons adapter notre service aux nouveaux enjeux économiques et sociaux, mais sans que cela soit au détriment des résultats ou de la qualité de l'accompagnement réalisé auprès des personnes. Un travail de réflexion transversal à l'ensemble des services de l'association, mené avec les salariés et les administrateurs a abouti à la rédaction du Projet Associatif. Il réaffirme les valeurs et les missions que nous portons.

Au-delà des chiffres de ce rapport d'activité, ce sont des personnes, leurs parcours de vie, leurs difficultés, leurs potentiels et leurs volontés de réagir qui sont au cœur de nos actions partagées.

C'est la dynamique qui se produit entre leurs démarches, l'accompagnement socio-éducatif du référent social, la régulation sociale du Logis et l'avis du service logement, qui aboutit au relogement et le cas échéant à une solution d'hébergement mieux adaptée.

En équipe et à partir du projet associatif, nous nous sommes questionnés de nouveau sur l'essence même de l'accompagnement. Comment accompagner en respectant le rythme de la personne qui n'est pas toujours le même que celui des institutions ? Accompagner dans le cadre de l'hébergement temporaire, c'est aussi partir de là où en sont les personnes ? Pour quelles raisons ont-elles besoin de cette solution ? Qu'est-ce qui fait obstacle pour qu'elles puissent atteindre leurs buts ? Ne faudrait-il pas trouver des finalités communes entre leurs objectifs personnels et les exigences de la société en matière de logement ; et ensuite trouver des moyens adaptés correspondant à leur personne.



Dans ce numéro :

Modalité de l'hébergement temporaire	2
Comparaison 2005-2008	3
Chiffres 2008	4

Les axes de 2008... 2009

Au-delà de l'hébergement des personnes qui est le cœur de notre attention professionnelle, les axes de travail en 2008 ont porté sur :

- La rénovation des appartements et le remplacement du mobilier du T1. Ceci en cohérence avec le Projet Associatif : « *L'habitat proposé se doit d'être conforme à la dignité des personnes accueillies. L'Association se donne les moyens d'offrir des lieux d'ac-*

cueil, d'hébergement et de logement de qualité ».

- La mise en place d'une redevance mensuelle par les services administratif et comptable.

- Un travail de réflexion en partenariat avec la ville de Pont de Claix, le représentant du Territoire d'Action Sociale, les assistantes sociales et les associations hébergeant des ménages sur la commune, dans l'objectif de me-

ner un bilan des dispositifs existants.

Une réflexion en équipe, sur l'accompagnement social des ménages, qui a alimenté le nouveau Projet Associatif et qui interroge nos pratiques.

Pour 2009, l'un des enjeux sera de définir les besoins des Pontois et d'adapter si nécessaire ce dispositif.

Le fonctionnement des deux appartements de Pont de Claix



→ Les objectifs

Les perspectives du séjour en hébergement temporaire permettent aux personnes accueillies de mettre en œuvre un projet de relogement ou d'hébergement mieux adapté.

Leur séjour peut également permettre d'approfondir le diagnostic social pour une meilleure orientation.

→ Les publics

Cet hébergement concerne des familles en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social.

Ne sont pas concernés les publics très marginalisés relevant d'institution spécialisée.

Le dispositif concerne en priorité **les Pontois**.

→ La durée

Le T 1 :

L'hébergement est de courte durée : 1 mois renouvelable 2 fois.

Le T 3 :

L'hébergement est de 3 mois, renouvelable jusqu'à 12 mois.

→ La procédure d'admission

Les Assistantes Sociales du **Territoire d'Action Sociale ou d'un autre service spécialisé** positionnent, auprès du Responsable d'hébergement du Logis des Villes, les demandes des personnes concernées.

Après **un diagnostic et une évaluation partagés**, Le Logis prononce l'admission en hébergement temporaire sur avis du CCAS.

Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une participation financière.

Un contrat tripartite est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer les objectifs et démarches à effectuer.

L'accompagnement social de la famille (ou de la personne) est assuré par le travailleur social référent ayant sollicité l'hébergement.

Pour les Pontois, **le Service Logement** s'engage au relogement de droit commun sur le parc social de la Ville. Un entretien d'évaluation du projet de relogement de la personne est réalisé durant le séjour.

« Diagnostic et évaluation partagés... »

L'accueil en 2008

En comparaison avec l'année précédente, nous constatons une légère augmentation du nombre des ménages accueillis : 6 au lieu de 5 en 2007 et un nombre de *ménages sortis* identique depuis trois ans.

Le taux d'occupation augmente, puisqu'en 2007 il était de 62 %.

La durée moyenne de séjour est également en augmentation puisqu'elle est passée de 3,4 mois à 5,7 mois.

Nombre de logements conventionnés : **2**
(1 T3 et 1 T1bis)

Nombre de ménages **accueillis** : **6 soit 15 personnes**
présents au 01/01/20081
entrés en 20085

Nombre de ménages **sortis** : **4**

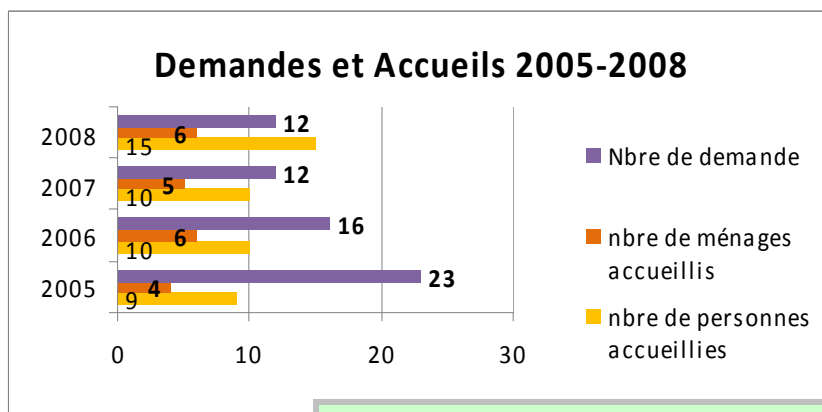
Nombre de journées (ménages) réalisées en 2008 : **549 jours**
Nombre de journées (personnes) réalisées en 2008 : **1464 jours**
Taux d'occupation : **75 %**

Durée moyenne du séjour en 2008 **5,7 mois**

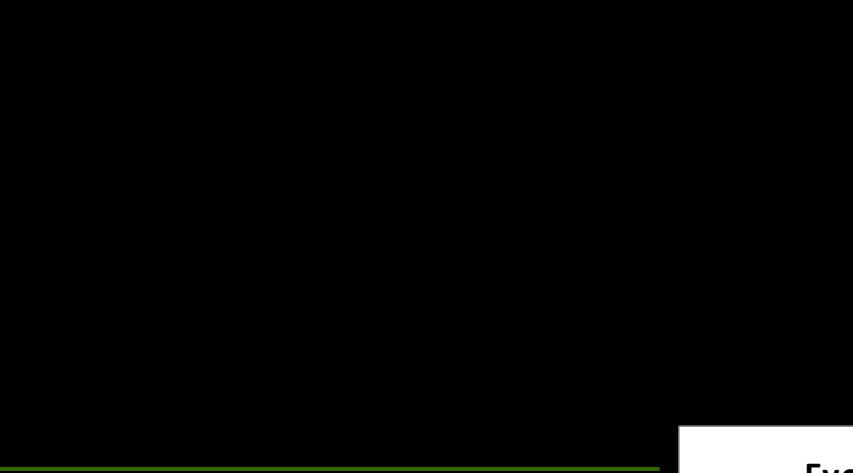
Comparaison 2005-2008 : quelques Indicateurs



Malgré un nombre de demandes en baisse, le nombre d'admission se stabilise à six ménages par an.



18 ménages sont Pontois,
 2 d'entre eux ont eu un parcours logement sur Grenoble
1 ménage SDF est orienté par Epergos et travaille sur Pont de Claix, 1 ménage est Échirolles



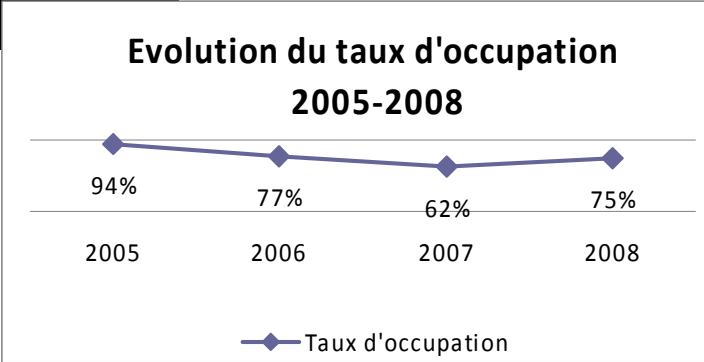
La variation de la typologie des familles accueillies explique l'augmentation du nombre de personnes qui ont bénéficié de ces appartements et de la variation des nombres de journées réalisées.

La fluctuation du taux d'occupation a parfois été liée au fait d'avoir des demandes d'hébergement de personnes ne répondant pas aux critères « d'être Pontois ».

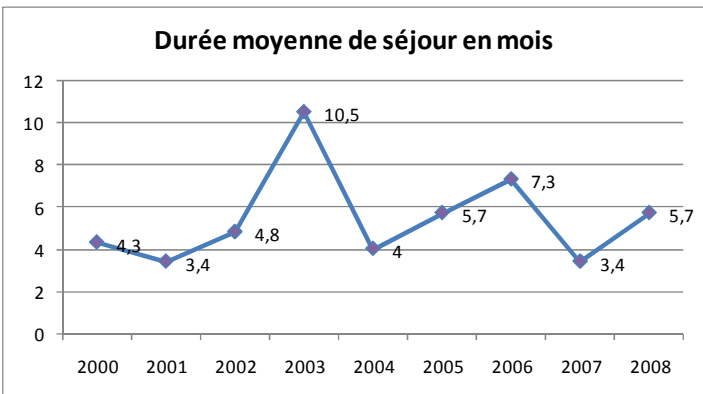
grande difficulté pour lui permettre de préparer son entrée.

Afin de réduire la vacance, nous cherchons dans la mesure du possible à anticiper les sorties en prévenant les assistantes sociales des centres sociaux de Pont de Claix, de la disponibilité des places.

D'autres fois, comme fin 2008, il s'agit de donner du temps à une personne de la commune en



Le service Logement de la ville Les résultats de 2008 s'inscrit dans le temps, en retrouvant des moyennes de durée d'hébergement, un nombre de logements dans le parc privé d'admission et un taux d'occupation proche des années précédentes.



Quelques chiffres à propos des 6 ménages admis en 2008

→ Les motifs de la demande d'hébergement

Les motivations de l'ensemble de ces demandes se regroupent de la manière suivante :

- 3 suite à une rupture conjugale (dont 1 avec violence),
- 1 pour permettre l'accueil de ses 3 enfants dans de meilleures conditions de logement,
- 1 suite à l'obligation d'une décohabitation familiale pour des raisons de santé.

→ Origine géographique et service social demandeur

Sur 6 ménages :

- 5 sont Pontois et 1 personne est d'Echirolles (a un emploi à proximité de Pt de Claix).
- 5 demandes proviennent du Territoire d'Action Sociale de Pont de Claix.
- 1 du CCAS d'Echirolles (A titre exceptionnel et par solidarité entre les 2 communes).

« C'est un problème familial. Mon frère et mon fils ont des problèmes de santé grave, de paranoïa, le médecin m'a conseillé de quitter le logement familial... j'étais commerçant, impossible de garder mon travail... Je ne voulais rien demander à personne, j'ai fini par dormir dans ma voiture, un peu à l'hôtel mais avec le RMI... »

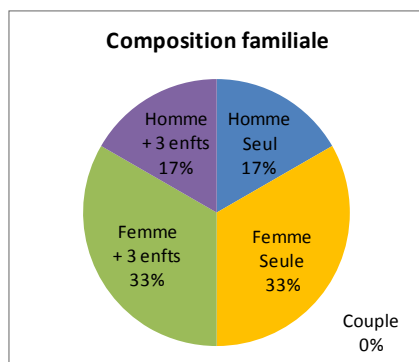
A la fin de son séjour, il retrouvera un logement et nous dira :

« J'ai pu me reposer et m'équilibrer »
M. A 57 ans

→ composition des ménages

C'est la composition familiale qui détermine le type de logement utilisé. Les deux appartements du Logis permettent de répondre aux typologies des demandes exprimées.

Ainsi, en 2008, trois familles ont été hébergées dans le T3 dont 2 hommes qui recevaient leurs enfants les mercredis et les week-end. Dans le T1, trois personnes isolées ont été accueillies.



D'autre part, le fait que les familles puissent rester hébergées sur leur commune d'origine facilite la stabilisation des enfants, qui peuvent continuer à être scolarisés dans leur école.

→ Ages des personnes

Les enfants représentent 60% des personnes hébergées. Les conditions d'accueil dans des appartements privatifs et situés dans le diffus leurs sont favorables. Cette année nous avons particulièrement favorisé, le maintien des liens parent/enfants pour des adultes en cours de divorce.

- 18 ans	9
18-25 ans	0
26-40 ans	2
41-50 ans	1
51-60 ans	3
+ 60 ans	0

→ Les ressources

2/3 des ménages ont des ressources issues du monde du travail au moment de leur entrée.

Il est à noter que pour 3 ménages la stabilisation de leur

Ressources liées au travail		5
Salaire CDI	2	
Salaire CDD	1	
Intérim	1	
Autres		1
RMI	1	

situation au niveau de l'hébergement leur donne la sécurité suffisante pour améliorer leur situation face à l'emploi, comme par exemple augmenter leur nombre d'heures ou changer d'employeur.

Depuis la 1^{ère} convention signée le 17/09/1996 avec la Ville de Pont de Claix :

52 ménages ont été accueillis.

→ Situation à l'entrée, au regard de l'habitation

- ◆ Trois ménages n'avaient pas de logement à leur nom au moment de l'entrée.

La solidarité familiale, quand elle existe, permet de maintenir le lien social, mais ne dure qu'un temps. Très vite, des tensions apparaissent.

L'hébergement temporaire peut être utilisé pour approfondir le diagnostic et évaluer les capacités d'autonomie des ménages accueillis. Il est donc un véritable support pour l'accompagnement social mené par le travailleur social auprès des personnes.

Logement		3
Privé	0	
Public	3	
Hébergement par des tiers		2
Familles	2	
Amis	0	
Précaire		1
Hôtel	1	

→ Le relogement des 4 ménages sortis

L'hébergement temporaire est une réelle étape vers le logement.

Deux ménages ont accédé à un logement de droit commun dont un sur la ville de Pont de Claix, par l'intermédiaire du Service Logement de la commune et un ménage par l'OPAC 38 sur la commune de Varcès.

Compte tenu des objectifs de l'hébergement temporaire, les **deux autres ménages ont bénéficié d'une entrée en Résidence Sociale** de l'agglomération grenobloise. Il s'agit de situation qui nécessite d'avantage de temps pour résoudre les obstacles d'accès au logement de droit commun.